

Monsieur le Maire,

Pour la troisième fois une délibération du Conseil municipal -prise à votre demande- a été jugée illégale par un tribunal administratif, dans l'affaire du trinquet Balaki.

Dans cette affaire que vous avez personnellement traitée, nous voulons rappeler que :

- c'est unilatéralement que vous avez pris l'initiative d'aller négocier en compagnie de votre 1er adjoint, l'achat du trinquet avec M.NEYS sans avoir ni consulté ni informé les conseillers.
-
- qu'après avoir pris connaissance quasi fortuitement de cette décision, nous vous avons écrit, le 14 novembre 2014 ainsi que le groupe Itsasurentzat, pour demander des explications et mettre en place un groupe afin d'étudier la faisabilité d'un projet, ce que vous avez refusé.
-
- que suite à la première délibération nous vous avons rencontré le 6 décembre 2014 pour vous demander de l'annuler et de revoir ce projet. Nous vous avons exprimé également notre souhait de le travailler collectivement ce que vous avez également refusé.
-
- que suite à notre démarche auprès du contrôle de légalité de la préfecture, vous avez été mis en demeure de fournir des explications au Préfet. Vos argumentations n'ayant pas convaincu l'administration, vous avez aux frais des contribuables engagé des experts pour tenter de justifier du prix que vous aviez fixé avec le vendeur et ce au détriment de l'intérêt de la commune. Ces expertises qui, outre le fait qu'elles indiquent qu'elles ne peuvent servir de base pour des transactions n'ont pas été prises en compte par le Préfet et trois juridictions successives.
-
- Que malgré nos avertissements et ceux du Préfet, vous avez poursuivi dans votre aveuglement, en faisant voter une délibération contre le retrait de celle du 20 novembre 2014 que le Préfet vous avez demandé de retirer. (juin 2015).
-
- Que vous avez dissimulé des pièces aux conseillers en particulier le courrier du Sous Préfet du 16 juillet qui vous mettait en garde contre une procédure en justice que le Préfet engagerait si vous ne retiriez pas la délibération. Vous l'avez superbement ignoré en refaisant voter quelques jours plus tard une nouvelle délibération, décision qui a déclenché toute la procédure judiciaire et coûté avant la procédure sur le fond près de 12 500€.
-
- Que nous vous avons adressé alors une nouvelle proposition écrite de recours à l'amiable par l'entremise de notre avocat à laquelle vous n'avez pas daigné répondre.
-
- Que suite au procès en référé qui ordonne la suspension de la délibération nous vous avons rencontré une nouvelle fois pour vous faire une proposition de gestion à l'amiable et collective de projet d'achat du trinquet afin d'éviter ainsi un nouveau procès. Vous l'avez encore une fois balayée d'un revers de main sans même prendre la peine de consulter vos conseillers.
-

Par trois fois, les tribunaux saisis ont jugé :

Le caractère illégal de la délibération
La sur-évaluation du prix
La non justification de l'intérêt général de l'opération.

Votre acharnement incompréhensible n'a pas convaincu les juges de la pertinence de vos arguments.

Par votre obstination vous vous êtes mis et avez mis la commune d'Itsasu en situation d'illégalité sanctionnée par la justice.

Nous vous demandons de prendre la mesure de votre responsabilité dans cette affaire et d'en tirer les conséquences.....

Nous demandons également qu'un groupe de travail, exempt de votre participation et composé d'élus municipaux de chaque groupe, soit constitué, pour définir et chiffrer un véritable projet et entamer une nouvelle négociation avec M. NEYS, celui-ci l'ayant évoqué dans la presse.